



LIVRET DE PRÉSENTATION

EHPAD LA CHOCOLATIERE

2025

Vous envisagez pour vous-même ou pour un proche une entrée au sein de l'établissement La Chocolatière.

Ce livret de présentation a pour but de répondre aux questions les plus fréquemment posées. Pour toute demande complémentaire, la responsable des admissions, Lucie Mendes, se tient à votre disposition.

1. Quels sont les tarifs ?

En 2025, les tarifs sont les suivants (au 01 avril 2025). Ils évoluent chaque année.

TOUTES NOS CHAMBRES SONT INDIVIDUELLES			
	GIR1/GIR2	GIR3/GIR4	GIR5/GIR6
Tarif hébergement	66,19 €	66,19 €	66,19 €
Tarif dépendance	22,30 €	14,15 €	6 €
Total par jour	88,49 €	80,34 €	72,19 €
Total par mois (31 jours)	2 743,19 €	2 490,54 €	2237,89 €

Chaque mois, vous êtes redevables du tarif hébergement et du ticket modérateur. Vous devez donc régler environ 2 100€ par mois.

En fonction du niveau de dépendance, le « GIR », il faut ajouter le tarif dépendance. Si vous venez du 77, le département paye directement l'établissement. Si vous venez d'un autre département, il faudra faire l'avance de la somme. L'APA remboursera cette somme sur le compte du résident.

Pour obtenir l'APA ou l'ASH (aide sociale à l'hébergement), vous devez vous rendre au CCAS de la ville où réside le futur résident pour effectuer les démarches.

2. Quelles tailles font les chambres ?

Les chambres mesurent environ 13 mètres carrés. Certaines sont situées au rez-de-chaussée, d'autres au premier étage.

3. Peut-on apporter son mobilier ?

Le résident est invité à personnaliser sa chambre en apportant ses effets personnels, du petit mobilier ou encore une commode. Au sein de la chambre, un lit, une armoire et un fauteuil sont à votre disposition. Toute installation de matériel électrique (lampe, prise, ventilateur, etc.) doit être supervisée par le responsable technique.

4. L'établissement dispose-t-il d'espaces verts ?

L'établissement dispose d'un grand parc arboré de deux hectares, accessible depuis le rez-de-chaussée. Il est particulièrement agréable lorsque la météo le permet, pour profiter des tables ou encore des activités qui peuvent s'y dérouler l'été.

5. Quelles sont les activités proposées ?

L'EHPAD est avant tout un lieu de vie. Les résidents organisent leurs journées à leur convenance.

Deux animatrices, accompagnées de bénévoles, proposent deux animations par jour en semaine : musique, quiz, lecture, gym, anniversaires, jeux de sociétés, lecture, travaux manuels, sortie...

Les proches sont invités à partager un moment de convivialité lors de certains événements (tombola, brocante, fête de l'été, etc.) et peuvent se joindre aux animations tout au long de l'année.

Voici un exemple de programme d'activités.

	LUNDI 27	MARDI 28	MERCREDI 29	JEUDI 30	VENDREDI 31
MATIN 	10H30 PÂTISSERIE « Far breton » Salle du Personnel  10H30 VISITES INDIVIDUELLES	 10H45 LECTURE A HAUTE VOIX Avec les Charmeuses Salle kiné 11H15 SORTIE A VILLIERS + DEJEUNER 	10H30 PERCUSSIONS AU PASA  10H30 ATELIER BIEN-ÊTRE En chambre 	10H45 PAPOTONS Au salon 	10H30 JEUX DE SOCIÉTÉ Scrabble, Belote... Au salon 
APRES-MIDI 	13H30 JARDINAGE 15H00 CHANT AVEC LES BÉNÉVOLES Au salon  15H00 ACTIVITÉ EN UNITÉ B/ROITELETS	15H00 JEUX QUIZZ Autour de la musique Au salon 	15H00 REUNION DE PREPARATION - ORDRE DU JOUR DU CVS Au salon   15H00 Balade Dans le parc	14H30 CINEMA Comédie américaine « TICKET TO PARADISE » - 2022 1H40 Avec J. Roberts, G. Clooney Au salon 	Distribution et affichage du planning 15H15 ACTIVITÉ EN UNITÉ PINSONS/F. 15H15 ATELIER INDIVIDUEL SNOEZELEN 

6. Pouvez-vous me parler des repas ?

Les repas se prennent en salle à manger aux horaires suivants :

- Petit déjeuner 7h30 à 10h00
- Déjeuner 12h
- Goûter 15h30
- Dîner 18h20 au restaurant et 18h00 dans les salons d'unité

Les repas sont **confectionnés sur place**. La cuisine respecte la saisonnalité des produits. Nous travaillons dans la mesure du possible avec des produits bio et / ou labellisés. Les menus sont validés en **commission des menus**, composée de résidents volontaires, d'une animatrice et d'un cuisinier. Elle se réunit tous les trimestres.

Les **régimes alimentaires** sont respectés selon l'avis médical.

Vous avez la possibilité de déjeuner avec les personnes de votre choix (3 maximum), en réservant votre repas à l'accueil 72 h à l'avance, et dans la limite des disponibilités. Le prix des repas accompagnants est fixé annuellement par le Conseil d'Administration, et payable à l'avance auprès de l'Accueil.

7. Comment est composée l'organisation des soins ?

Dans chaque aile (40 résidents), quatre soignantes diplômées sont présentes pour le service du matin (7h-14h), et trois l'après-midi (14h-21h).

Trois infirmières sont présentes de 8h à 15h et une de 13h à 20h.

Chaque nuit, trois aides-soignantes diplômées sont présentes de 21h à 7h. Une astreinte infirmière est joignable 365 jours par an.

L'équipe est complétée par un médecin coordinateur présente à 60%, un médecin prescripteur présente à 50%, une infirmière coordinatrice (IDEC), une psychomotricienne, et une psychologue.

Les équipes sont stables dans leur ensemble. L'établissement ne recourt pas à l'interim.

8. Comment se déroule l'admission ?

Vous devez remplir un dossier afin que nous puissions déterminer si l'admission est possible. Il est disponible à l'accueil de l'établissement ou sur notre site internet.

Le dossier est composé d'un document CERFA, avec les informations administratives à remplir. Il devra être accompagné d'une copie de la carte d'identité, de la photocopie de l'attestation de la carte vitale, la photocopie du dernier avis d'imposition ou de non-imposition et la photocopie des relevés annuels des caisses de retraites. Si vous avez une épargne qui vous permet de subvenir aux frais, vous pouvez aussi joindre une copie.

A cela s'ajoute un volet médical qui doit être rempli par un médecin, de préférence le médecin traitant de la personne.

Lorsque le dossier est rempli, vous pouvez le déposer à l'établissement ou l'envoyer par mail à l'adresse mail secretariatmedical@mrchoconoisiel.fr ou sur le site internet « Viatrajectoire » en sélectionnant notre établissement.

La partie médicale est transmise au médecin coordonnateur, qui émet un avis favorable ou défavorable. Il est le seul à déterminer si l'admission du résident est possible. L'établissement reprend contact avec la famille dans un délai d'une semaine et demie à deux semaines pour donner le résultat positif ou négatif. Si cela est positif, nous prendrons rendez-vous avec vous pour une visite de préadmission.

La visite de préadmission permet de constater que les moyens et les objectifs de l'établissement seront bien adaptés à l'état de santé du futur résident et permet de recueillir son consentement, quand cela est possible, de montrer le fonctionnement de l'établissement et la possibilité de prises en charge. La préparation et la qualité de l'accueil de la personne facilitent l'installation et l'adaptation de celle-ci à son nouvel environnement.

Une visite de l'établissement est possible pour vous familiariser avec les lieux. N'hésitez pas à vous rapprocher de la responsable des admissions.

Après que la personne est admise, un suivi par les équipes et notamment par la psychologue permet de s'assurer que la personne s'adapte à ce nouvel environnement.

9. Y-a-t-il un Conseil de la Vie Sociale (CVS) ?

Le CVS a été renouvelé en 2023. Il est composé de :

- ❖ Quatre représentants des résidents
- ❖ Trois représentants des familles
- ❖ Un représentant de l'organisme gestionnaire
- ❖ Un représentant du personnel
- ❖ Un représentant des membres de l'équipe médico-soignante
- ❖ Un représentant des bénévoles

Il se réunit tous les trois mois et est consulté entre les conseils sur certaines questions touchant à la vie de l'établissement. Vous pouvez les contacter à l'adresse mail suivante : cvslachocolatiere@gmail.com

10. Mes proches peuvent-ils rapporter des repas ?

Vous pouvez apporter de la nourriture au sein de la Chocolatière. La nourriture conservée dans la chambre doit être conditionnée dans des boîtes hermétiques et conservée à la température préconisée. Le suivi des DLU est à réaliser par le résident ou ses proches.

11. Les animaux sont-ils acceptés ?

Les chats, petits chiens, hamsters, cochons d'inde et poissons peuvent suivre leurs maîtres dans ce nouveau domicile. Le résident doit être en mesure de pouvoir s'en

occuper au quotidien (le nourrir, laisser l'espace propre, s'occuper de ses soins), avec si besoin le relais de ses proches. Une charte sera signée à l'entrée.

12. Quand puis-je visiter mon proche ?

La Chocolatière est le domicile de la personne. A ce titre, elle peut accueillir ses proches quand elle le souhaite. L'accueil est ouvert de 9h à 18h. Le code d'entrée en dehors de ces horaires peut être obtenu auprès de la direction.

13. Quelles sont vos valeurs ?

Les équipes sont attachées aux valeurs suivantes, définies comme « valeurs de l'établissement » : bienveillance, respect, confiance.

La bientraitance des résidents est au cœur de notre politique de soins.

Pour toute autre question, n'hésitez pas à nous contacter par mail : secretariatmedical@mrchoconoisiel.fr ou par téléphone au 01 60 06 98 98.

A bientôt !

*Au plaisir de vous retrouver
au sein de la Chocolatière !*

*Lucie Lemle Duda,
Directrice*